

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 19 décembre 2024

L'an 2024 et le 19 décembre à 17h30, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 12 décembre 2024.

Date de la convocation : 12 décembre 2024

Date d'affichage : 12 décembre 2024

Délibération N° 19-12-2024 / N°201

Etaient présents les membres en exercice : 79

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Michel Petit, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Joël Tournel, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Chantal Dufresne, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5

Membres ayant donné procuration : 8

Membres votants : 92

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Yves Petit, Marie-Angèle Lefetz, Christian Delambre, Patrick Dekeyser, Arnaud Ricq, Benoit François, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez, Magalie Jonard, Roland Descamps, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Raymond Wacheux suppléé par Gilbert Ricart, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Xavier Normand suppléé par Sylvie Philippe.

Absents excusés : Nicolas Capron, Olivier Gallet, Gérard Nicolle.

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Anne-Marie Dupuis, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, André Michel ayant donné procuration à Philippe Lefebvre, Julien Bellengier ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Vincent Lacroix ayant donné procuration à Jean-Paul Hemery, Magali Urbanac ayant donné procuration à Thomas Bonnelle, Françoise Simon ayant donné procuration à Catherine Libessart, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet.

Secrétaire de séance : Stéphane Locquet

Titre de la délibération : Remboursement à la commune de Duisans des frais d'installation de feux tricolores

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil Communautaire que dans le cadre des aménagements du site de Clairefontaine et afin d'assurer la sécurité d'accès au site, la commune de Duisans à la demande de la Communauté de Communes a installé 3 feux tricolores.

L'objectif du portage de ces travaux par la commune était la possibilité d'aller chercher des financements au titre des amendes de police du Conseil Départemental. La Communauté de Communes s'acquittant du reste à charge. La Commune n'a pas obtenu de financement et a donc acquitté la somme de 28 694,27€ qu'il convient de rembourser.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 11 décembre 2024, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de rembourser la somme de 28 694,27€ à la commune de Duisans pour la réalisation des travaux de pose de feux de signalisation


Le Président
Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 24/12/2024 et publication ou notification du 24/12/2024

